

PROCES - VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 11 juillet 2024

Le onze juillet deux mille vingt-quatre à onze heures s'est tenue à l'Espace Auguste à Colmar l'Assemblée Générale des Commissaires aux comptes du ressort de la CRCC de Colmar.

La feuille de présence, émargée par les Commissaires aux comptes à l'entrée en séance, fait état de la participation de 46 membres.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel Boni, Président de la Compagnie régionale.

Il est assisté des membres du Bureau suivants :

- Madame	Laurence	FOURNIER	Vice-Présidente
- Monsieur	Denis	BERTHOLD	Vice-Président
- Monsieur	Marc	PIOTRAUT	Secrétaire
- Monsieur	Philippe	BURCKLE	Trésorier

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les personnes présentes pour leur assistance et rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juillet 2023
- 2 - Rapport moral
- 3 - Rapport financier
- 4 - Rapport des censeurs sur la gestion financière du Conseil régional au cours de l'exercice 2023
- 5 - Approbation des comptes de l'exercice 2023 et affectation du résultat de l'exercice 2023
- 6 - Vote des résolutions et quitus
- 7 - Election des censeurs

Après avoir exposé le rapport moral, Monsieur Michel BONI donne la parole à Monsieur Philippe BURCKLE qui présente le rapport financier.

Puis lecture est donnée du rapport des Censeurs sur la gestion financière du Conseil régional au cours de l'exercice 2023 à Madame Florence MERVILLE.

Après ces exposés et rapports, le Président donne la parole à l'assistance.

Aucune question n'étant posée, le Président propose de procéder au vote à main levée des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juillet 2023, à l'unanimité

La résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral, le rapport financier pour l'exercice 2023 ainsi que le rapport des censeurs, approuve ces rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 15 934 € au poste *Report à Nouveau - Excédents des exercices antérieurs* qui s'élèvera après affectation à un montant de 675 786 €

La résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil Régional.

La résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Marie Franc et Monsieur Antoine Wernert en qualité de censeurs de la CRCC de Colmar.

Leur mission concernera les comptes 2024 à 2027

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h00.

Le Président

Michel BONI



Le secrétaire

Marc PIOTRAUT

